

de-France, toujours contraintes de se placer en quarantaine).

Dans l'autre sens, en tant que résidents de l'espace Schengen, les Suisses peuvent théoriquement se déplacer en France. Mais ils doivent se plier aux règles françaises, extrêmement strictes. Des motifs valables et une attestation sont exigés, sans quoi les contrevenants s'exposent à une amende de 135 euros. Dans les faits, la mobilité est extrêmement limitée depuis vendredi matin et jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Le point en six questions.

### 1. Résident suisse, puis-je me rendre en France?

Oui, mais à condition de remplir l'attestation de déplacement dérogatoire disponible sur le site du gouvernement français (les justificatifs de déplacement professionnel et scolaire font l'objet d'attestations distinctes). Un résident genevois doit remplir ce document s'il souhaite, par exemple, faire des achats de première nécessité en France.

En revanche, les strictes limitations de déplacement ne permettent pas de s'éloigner de son domicile et de s'attarder à l'extérieur. En d'autres termes, un bref passage de la frontière sera autorisé, mais le week-end à Lyon ou à Paris doit être annulé.

Enfin, il faut garder en mémoire qu'un couvre-feu est en vigueur en France. Tout déplacement y est interdit de 21 heures à 6 heures du matin.

### 2. Puis-je rendre visite à des amis en France?

Les rassemblements privés sont interdits en France. Sauf motifs familiaux impérieux ou pour porter assistance aux personnes vulnérables et précieuses, un résident genevois ne pourra pas rendre visite à des proches de l'autre côté de la frontière.

### 3. Puis-je traverser la frontière pour mes loisirs en plein air?

Une promenade ou une sortie à vélo qui déborde sur territoire français? C'est non. Si les Français sont autorisés à s'aérer une heure dans un rayon d'un kilomètre de leur domicile, aucune dérogation n'est prévue pour les résidents d'un pays étranger s'adonnant à leurs loisirs.

### 4. Les douanes sont-elles fermées?

Non. La fermeture des douanes de la région n'est pas au programme. Elles restent ouvertes, mais ceux qui les traversent dans



### Achats

Un résident genevois doit remplir une attestation de déplacement s'il désire faire des courses de première nécessité en France.

LUCIEN FORTUNATI

le sens de la Suisse vers la France doivent justifier leur déplacement et remplir une des trois attestations téléchargeables sur le site du gouvernement.

### 5. J'ai une résidence secondaire en France, puis-je y aller?

Non. Les déplacements au-delà

d'un kilomètre du domicile ne sont pas autorisés, «y compris pour se rendre de sa résidence principale à sa résidence secondaire», a décrété le gouvernement français.

Une seule tolérance sera accordée: elle s'appliquera aux personnes de retour de vacances de la Toussaint.

### 6. L'offre en transports publics transfrontaliers est-elle maintenue?

Oui, sans restriction. Les Transports publics genevois et Lémanis, la société exploitant le Léman Express, n'annoncent aucune perturbation sur leur réseau.

En conséquence, la ligne de tram 17 file toujours jusqu'à An-

nemasse. Pour ce qui est du Léman Express, aucune baisse de l'offre n'est prévue. Si la fréquentation est en baisse de 30% depuis la rentrée, cela s'explique par le télétravail. «Mais les trains sont toujours pleins aux heures de pointe», précise Mario Werren, directeur général de Lémanis.

Pour l'heure, aucune restriction gouvernementale ne s'abat sur les lignes transfrontalières. «Seul le manque de personnel, pour cause de maladie par exemple, pourrait nous contraindre à redimensionner l'offre, ajoute Mario Werren. Mais ce n'est pas le cas actuellement.»

## Continuer à enseigner malgré les absences dues au Covid-19

● Au moins une soixantaine de foyers de contamination (ou «clusters») de Covid-19 sont actifs à Genève. Avec deux à trois cas positifs pour certains, 41 pour le plus gros. Dans des entreprises, des EMS, mais aussi des écoles. Marc\* enseigne justement dans un Cycle où un cluster a été identifié. Lui-même a été infecté: «10% des élèves de mon établissement sont en quarantaine et 10 à 15% des enseignants sont absents. L'enseignement en présentiel vaut toujours mieux que celui à distance mais la situation actuelle et le nombre croissant de cas interrogent...»

Globalement, dans les écoles genevoises, le nombre de maîtres absents est-il important et inquiète-t-il le Département de l'instruction publique? Son porte-parole, Pierre-Antoine Preti, répond qu'«un enseignant en isolement étant au bénéfice d'un certificat médical, nous n'avons pas de données à ce su-

jet en vertu du secret médical. La hausse des quarantaines d'enseignants suit la même dynamique que le reste de la population. Les directions déploient tous les moyens possibles afin de faire face à cette situation.»

Pour assurer la continuité de l'enseignement malgré la multiplication des absences, des directives internes formalisent l'utilisation de certains outils en fonction des situations. «Nous avons été consultés pour leur élaboration, c'est appréciable», souligne David Fernex et Michaël Savoy, du syndicat des maîtres du Cycle (FAMCO).

### Directives selon les cas

Si l'enseignant est en isolement car malade du Covid-19, il est remplacé. S'il est en quarantaine mais n'est pas au bénéfice d'un arrêt pour maladie, il doit dispenser son enseignement en recourant aux outils de l'école en ligne, comme les services de messagerie

et les plateformes d'hébergement de contenu, notamment.

Francesca Marchesini, présidente du syndicat des maîtres du primaire (SPG), regrette toutefois «que tous les maîtres n'aient toujours pas été entraînés à l'utilisation de certains outils. Par manque de connaissances, on passe à côté des possibilités qu'ils offrent.»

À cela s'ajoute la visioconférence: Cycle et secondaire II ont été équipés de webcams. L'enseignant peut se filmer chez lui et sa classe sera encadrée par «un remplaçant, surveillant, civiliste ou d'autres modalités internes». Cet intervenant gère les élèves et la technique.

C'est ce que David Fernex, en quarantaine, a expérimenté vendredi. «Cela n'a pas été concluant! La remplaçante n'avait pas les accès pour lancer la visioconférence. Puis le son ne fonctionnait pas. Elle a finalement assuré seule le cours que

j'avais préparé.» Pour Francesca Marchesini, il est «absurde de penser qu'on peut enseigner à distance au primaire. L'apprentissage passe par du lien!»

### Doutes sur le direct

Si des élèves sont absents, le maître donne cours aux présents tout en recourant aux outils à distance pour les autres. Mais tant la FAMCO que la SPG mettent en garde: «Impossible de donner un cours en présentiel et d'en refaire un autre complet pour les supports en ligne en parallèle.» Re-transmettre le cours en direct? La FAMCO a des doutes: «Certains le font déjà. Mais les élèves absents n'entendent pas les questions de leurs camarades et passeront in fine beaucoup de temps devant leur écran. Sans parler de la protection de l'image des utilisateurs.»

Alors comment permettre aux absents de suivre? Grâce à des documents et des exercices

déposés sur les plateformes, une disponibilité pour leurs questions. Et un élève «correspondant» chargé de relayer du contenu, «ce qui fonctionne bien dans des écoles et mal dans d'autres...» note David Fernex.

Waël Almoman, de l'Union des enseignants du secondaire II, raconte que ses élèves photographient leurs notes puis les transmettent aux absents. «Mais ils utilisent souvent leur groupe WhatsApp de classe - auquel je n'ai pas accès - ou l'espace d'échange d'un jeu en ligne plutôt que les plateformes officielles.» Selon la matière enseignée, il ajoute qu'il est plus ou moins aisé de reproduire le contenu du cours en ligne.

Enfin, dans le cas où tous les élèves sont absents, l'enseignant donne son cours depuis sa salle de classe, avec les mêmes outils. **Aurélié Toninato**

\* Nom connu de la rédaction